



CODEP-DIS-N°2014-010647

Affaire suivie par : M. Petitfrère

Paris, le 4 mars 2014

Tél : 01 46 16 41 96

Fax : 01 40 16 44 28

Mel : [michael.petitfrere@asn.fr](mailto:michael.petitfrere@asn.fr)

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU DU CODIRPA Réunion du 11 octobre 2013</b></p>
--

### Participants

Julien Barrière (Etat-major de la marine), Jean-Claude Autret (ACRO), Brigitte Becker (Préfecture de la Moselle), Patrick Breuskin (Ministère de la santé - Luxembourg), David Brouque (DGAL), Bruno Cessac (IRSN), Didier Champion (IRSN), Daniel Chanson (Areva), Estelle Chapalain (MSNR), Jean-Pierre Charre (CLI du Gard), Pierre-Franck Chevet (ASN), Eric Cogez (IRSN), Pascal Crouail (CEPN), Bertrand Domeneghetti (DGSCGC), Jean-Jacques Dumont (ASN), François Durand (Etat-major des Armées), François Durand (MAP/CGAAER), Friedrich Eberbach (BMU - Allemagne), Pierre Gaillard (CLI de Golfech), Francis Galizi (CLI Cadarache), Florence Gallay (ASN), Gaël Gaudouen (SIRACED-PC Moselle), Jean-Luc Godet (ASN), Catherine Guénon (DGSCGC), Philippe Jamet (ASN), Jean Javanni (Consultant), Jean-Luc Lachaume (ASN), Rémi Laffin (DGSCGC), Thierry Lahaye (DGT), Frédéric Laye (ASN), Jacques Lochard (CEPN), Frédéric Mariotte (CEA), Antoine Masurel (ASND), Jean-Christophe Niel (ASN), Marie-Line Perrin (ASN), Michaël Petitfrère (ASN), Philippe Pirard (InVS), Franck Pouliquen (DGA), Daniel Quéniart (IRSN), François Rollinger (IRSN), Jean-Pierre Rzepka (CEA), Stéphanie Schaan (MEDDE), Philippe Saint Raymond (CGEIET), Sylvie Supervil (IRSN), Margot Tirmarche (ASN), Bruno Verhaeghe (ASN), Josquin Vernon (Ministère des Finances), Anita Villers (EDA), Annick Wiest (préfecture du Haut-Rhin).

### Invités

Dominique Boutin (ANCCLI), Bruno Fievet (IRSN), Philippe Renaud (IRSN), Philippe Renoux (EDF), Emmanuel Wattelle (IRSN).

### Excusés

Tanja Agosta (Ministère de l'intérieur - Luxembourg), Florence Allot (DGS), David Antoine (Préfecture de la Drôme), Bruno Autrusson (ASND), Sarah Bonneville (MEDDE), Emmanuel Bouchot (ASN), Hélène Brunet-Lecomte (DGEC), Alexis Calafat (CLI de Golfech), Caroline Caveglia (ASN), Dominique Champire (DGCCRF), Nicolas Chantrenne (MSNR), Thierry De Bruyne (CEA), Jean-François Dodeman (SGDSN), Claude Duchemin (DGCCRF), Johanna Fite (ANSES), Grégoire Jacob (EDA), Marie-Paule Hocquet-Duval (CLCV), Isabelle Mehl-Auget (ASN), Maïté Noé (CLI Cadarache), André Oudiz (Consultant), Thierry Schneider (CEPN), Alain Vicaud (EDF).

## **1. Relevé de décisions**

- ▶ Les deux versions du compte-rendu de la réunion du 15 février 2013 sont approuvées ainsi que la note d'orientation pour la poursuite des travaux du CODIRPA. Pour les prochains comptes-rendus, la version nominative est privilégiée.
- ▶ Il est convenu qu'à l'issue de chaque réunion, le relevé de décisions accompagné du compte-rendu sera mis en ligne une fois que celui-ci aura été approuvé en séance. La note d'orientation pour la poursuite des travaux du CODIRPA fera également l'objet d'une mise en ligne.
- ▶ Les mandats des deux groupes de travail seront adressés par mail aux membres du CODIRPA pour approbation.
- ▶ Concernant le GT « protection des populations à la suite d'un dépôt radioactif résultant d'un rejet de longue durée » deux axes de travail ont été proposés. Le premier concerne l'organisation d'un exercice pratique (mise en situation) afin d'aborder de manière concrète les différentes séquences de gestion des conséquences de l'accident. Le second concerne l'élaboration avec l'IRSN, d'un projet de document de doctrine sur la base duquel le groupe de travail serait consulté et invité à réagir et qui serait ensuite présenté au CODIRPA.
- ▶ Concernant le GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle », un débat aura lieu à l'occasion de la 25<sup>ème</sup> conférence des CLI sur la question de la dimension territoriale de la gestion post-accidentelle. Par ailleurs, le groupe de travail va engager des travaux sur la constitution d'éléments de langage à destination des acteurs de santé qui seraient mobilisés dans les CAI.
- ▶ La prochaine réunion du CODIRPA est fixée au mercredi 16 avril 2014 de 9h30 à 17h00.

## **2. Introduction**

M. CHEVET introduit la réunion et propose un tour de table pour donner à chacun l'occasion de se présenter.

Il fait ensuite le point sur les documents diffusés aux participants et, sauf remarque particulière, propose de procéder à l'approbation de l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

## **3. Suites de la réunion du 15 février 2013**

Le premier point de l'ordre du jour concerne les suites de la réunion du 15 février 2013 et la validation des deux versions du compte-rendu et des documents qui ont été discutés lors de cette séance.

### **▪ Approbation du compte-rendu et discussion sur le format à retenir**

M. CHEVET revient sur les discussions de la réunion du 15 février 2013 portant sur la forme à retenir pour le compte-rendu en lien avec sa publication sur le site Internet de l'ASN. Il rappelle que lors de cette réunion, il avait été retenu de rédiger deux versions du compte-rendu (la première anonyme, la seconde nominative) pour ensuite pouvoir décider de la forme à conserver.

Il est procédé à l'approbation des deux versions du compte-rendu de la réunion du 15 février 2013. Ces deux versions n'appellent pas de remarque particulière sur le fond et la discussion s'engage sur la forme à retenir et sur la visibilité à donner à ces documents.

M. GAUDOEN insiste sur l'intérêt de limiter les différents niveaux de détail pour un même compte-rendu de réunion et M. CHEVET propose de conserver la version nominative entre membres du CODIRPA et de publier une synthèse des décisions sur le site Internet de l'ASN.

M. DUMONT souhaiterait préciser la proposition et demande s'il s'agit de publier le relevé de décisions ou la version anonyme du compte-rendu.

M. ROLLINGER s'avoue un peu sceptique vis-à-vis de la proposition car il considère qu'elle pourrait créer de la frustration en ne donnant pas accès à l'ensemble des discussions.

M. GAUDOUEN propose alors de mettre en ligne un relevé de décisions accompagné du compte-rendu. En tant que président du CODIRPA, M. CHEVET ne voit pas d'objection au fait de publier le compte-rendu dans sa version nominative ; toutefois, il relève que certains membres avaient émis des objections lors de la dernière réunion. Mme VILLERS indique que en tant que représentante du monde associatif, elle ne peut que s'associer à cette proposition qui s'inscrit dans une démarche de plus grande transparence.

M. DUMONT souligne qu'il n'a pas d'objection à cette proposition mais indique qu'une fois le processus engagé et les documents mis en ligne, il sera difficile de revenir en arrière.

M. VERNON indique que, du fait que chaque participant a la possibilité de relire son intervention et que le compte-rendu est soumis à approbation lors de la séance suivante, il ne voit pas la difficulté que sa publication pourrait poser.

M. DUMONT insiste sur l'importance de bien appeler l'attention sur cette décision de publication dans le prochain compte-rendu afin que chacun le relise de manière attentive.

M. CHEVET en conclusion sur ce point indique que le relevé de décisions sera publié sur le site de l'ASN, accompagné du compte-rendu nominatif au format PDF. Une remarque complémentaire ayant été formulée dans le courant de la journée, il est convenu que la version finale du compte-rendu sera adressée au groupe avant publication.

- **Approbation de la note d'orientation pour la poursuite des travaux du CODIRPA**

Le point suivant de l'ordre du jour concerne l'approbation de la note d'orientation pour la poursuite des travaux du CODIRPA. M. GODET rappelle que, sur la base des discussions de la réunion du 15 février 2013, le projet de note a été retravaillé et diffusé aux membres du CODIRPA pour validation avant sa mise en ligne.

La nouvelle version n'appelant pas de remarque particulière, M. CHEVET considère que celle-ci est approuvée ; elle sera prochainement mise en ligne sur le site du CODIRPA, conformément à la décision du 15 février 2013.

#### **4. Avancement des groupes de travail et programme de travail**

M. CHEVET propose de passer au point suivant de l'ordre du jour qui concerne l'avancement des groupes de travail.

- **GT « protection des populations à la suite d'un dépôt radioactif, en cas de rejet de longue durée »**

M. GODET présente le projet de mandat du groupe en indiquant qu'il a été longuement discuté et propose de le faire valider par le CODIRPA plénier. Le projet de mandat n'ayant pas été diffusé en amont de la réunion, il est convenu qu'il serait envoyé par mail à l'issue de cette réunion.

M. GAUDOUEN souligne l'intérêt de reprendre dans le mandat les thématiques des précédents groupes de travail, il note par exemple que la question de la décontamination du milieu bâti n'a pas été reprise.

M. GODET confirme que ce sujet fait effectivement partie des sujets à travailler et indique qu'il figure dans la note d'orientation sur la poursuite des travaux du CODIRPA. Toutefois, il rappelle que l'objectif du groupe de travail est de tester la robustesse de la doctrine pour des scénarios d'accident de plus grande ampleur ; le sujet évoqué plus spécifique sera abordé dans un second temps.

M. SAINT RAYMOND demande de retirer la ligne sur le renvoi à la liste des participants car celle-ci a finalement été supprimée.

M. CHEVET propose de laisser le temps de regarder plus en détail le projet de mandat et de procéder à une approbation par mail.

#### Présentation du scénario technique

La parole est ensuite donnée à M. COGEZ pour la présentation du scénario technique élaboré par l'IRSN.

M. COGEZ présente le scénario d'accident qui concerne le CNPE de Dampierre-en-Burly (45). Il rappelle que ce scénario a déjà fait l'objet d'une présentation au CODIRPA et que seule la séquence météorologique a été modifiée.

Il s'agit d'un accident de type APRP (accident de perte de réfrigérant primaire) lié à une brèche dans le circuit primaire avec une perte des dispositifs de secours (injection de sécurité et aspersion dans l'enceinte) entraînant une fusion du cœur et des rejets dans l'environnement, dans un premier temps via les fuites résiduelles de l'enceinte, puis via l'ouverture du filtre U5 qui conduirait à des rejets importants, mais néanmoins filtrés, dans l'environnement.

Il introduit ensuite la séquence météorologique retenue, qui correspond aux conditions météorologiques observées de la fin du mois de juillet et au début du mois d'août de l'année 2011, et présente les conséquences radiologiques calculées pour la phase d'urgence puis les bases techniques pour la délimitation du zonage post-accidentel.

M. COGEZ termine sa présentation en rappelant qu'il s'agit d'un scénario choisi parmi d'autres de façon à supporter les réflexions du GT et qu'il existe beaucoup d'autres situations possibles notamment du fait de la séquence météorologique.

M. CHEVET remercie l'IRSN pour cette présentation très claire et ouvre la discussion.

M. GAUDOEN souligne le besoin, évoqué dans la présentation, qu'ont les acteurs territoriaux de disposer d'une doctrine claire et compréhensible et notamment de pouvoir afficher un zonage qui n'évolue pas dans les premiers temps afin de rester crédibles.

M. CROUAIL pose la question de la prise en compte de l'iode et de sa décroissance dans le calcul qui conduit à déterminer le zonage post-accidentel ; il souligne la difficulté d'élaborer des évaluations qui soient raisonnablement prudentes au vu de l'ampleur des conséquences possibles de ce type d'accident, de surcroît dans une situation de forte incertitude.

M. GALIZI souhaiterait que la manière dont la ressource en eau, notamment dans l'évaluation de l'impact de la contamination des populations qui seraient alimentées en eau potable via des ressources superficielles, soit précisée. M. GODET indique que le groupe de travail devra traiter les questions relatives à l'eau potable.

A ce sujet, M. CHEVET demande comment la contamination des eaux a été considérée dans les évaluations de l'IRSN. M. COGEZ indique que l'IRSN considère le dépôt de matières radioactives sur les eaux de surface dans ses calculs ainsi que le déplacement du front de pollution.

M. AUTRET remercie l'IRSN pour avoir pris en compte certaines remarques qu'il avait formulées lors de la présentation du scénario au groupe de travail « rejets de longue durée ». Il tient toutefois à souligner que si la séquence météorologique est bien une séquence réelle pour laquelle le panache radioactif contournerait Paris sans toucher l'agglomération, la situation sera loin d'être simple à appréhender contrairement à ce que peut laisser paraître l'ensemble de la présentation, et les conséquences réelles ne seraient connues qu'*a posteriori*.

Mme GALLAY revient sur la présentation et les évaluations des doses calculées à un an pour établir la ZST. Elle souhaite rappeler que les évaluations sont basées sur l'hypothèse que les NMA restent stables dans le temps alors que l'expérience de l'accident de Fukushima a montré que le Japon les a très rapidement révisées et de manière assez drastique ce qui peut avoir des conséquences sur le zonage.

M. DOMENEGHETTI souligne qu'au cours de la discussion on a commencé à aborder un sujet de fond qui concerne le besoin de rendre pratiques et opérationnelles les dispositions proposées par le CODIRPA. Il pense que s'il n'est pas forcément facile d'apporter des réponses simples sur un sujet aussi complexe, rendre exploitables les productions du CODIRPA par le plus grand nombre sera un des enjeux majeurs.

M. CHEVET s'interroge sur la possibilité de prendre en compte d'autres séquences météorologiques notamment pour inclure des épisodes pluvieux.

M. JAVANNI revient sur le sujet de l'indemnisation et souligne que, pour un tel niveau de gravité, avec des conséquences qui pourraient dépasser les frontières du pays, la question de l'indemnisation se pose au niveau international. A ce jour, cette question n'a pas été traitée par le CODIRPA. Il ajoute que ces préoccupations dépassent d'ailleurs les missions du CODIRPA et que le sujet pourrait être abordé dans un cadre plus large tel que celui de l'AEN.

M. CHEVET indique que la question des conséquences qui dépasseraient les limites du pays est un vrai sujet d'échange avec les pays voisins ; mais pour avancer, il faut déjà que le GT ait rendu ses premières conclusions.

M. GODET propose deux axes de travail pour essayer d'avancer sur les questions que soulève le scénario en termes d'éléments de doctrine. Le premier serait l'organisation d'un exercice pratique (mise en situation) sur la base d'un exercice sur table afin d'aborder de manière concrète les différentes séquences de gestion des conséquences de l'accident. Le second concernerait l'élaboration avec l'IRSN, d'un projet de document de doctrine sur la base duquel le groupe de travail serait consulté et invité à réagir. L'objectif serait d'essayer d'avoir un premier débat en réunion plénière à la fin 2014 sur la base de propositions validées par le GT.

M. CHEVET souligne l'importance de points d'étape réguliers en réunion plénière du CODIRPA.

- **GT « implication des acteurs des territoires dans la préparation à la gestion post-accidentelle »**

M. CHARRE présente le projet de mandat en insistant sur les deux axes de travail proposés et indique que le projet de mandat sera diffusé par mail aux membres du CODIRPA.

M. LOCHARD fait le point sur l'avancement des travaux du groupe qui s'est réuni à deux reprises depuis la dernière réunion plénière du CODIRPA. Ces deux réunions ont notamment été l'occasion de faire un tour d'horizon des exemples de déclinaison du projet de guide pour la sortie de la phase d'urgence et il souligne que, en dehors de ces expériences, il n'y a pas vraiment d'autre exemple de mobilisation d'acteurs du territoire sur les questions post-accidentelles.

Concernant le suivi de la déclinaison des éléments de doctrine, il évoque la difficulté rencontrée par le groupe pour suivre ces travaux car pour l'instant les ministères n'ont pas vraiment précisé les travaux qu'ils allaient engager. Compte tenu des difficultés rencontrées pour avancer sur ce volet, le groupe a engagé une réflexion sur la constitution d'éléments de langage à destination des acteurs qui seraient mobilisés dans les CAI, avec une première étape portant sur les aspects sanitaires.

Sur la question de l'implication des acteurs locaux sur les questions post-accidentelles, M. CHARRE souligne l'intérêt d'aller voir ce qui a pu être mené dans d'autres territoires, notamment pour apprécier les attentes des collectivités territoriales. En effet, il constate que les travaux du CODIRPA concernent souvent les mêmes acteurs et les mêmes territoires. L'idée serait d'aller voir ce qui se passe dans d'autres territoires en particulier ceux concernés par un PPI.

Mme GUENON indique que, à la différence de l'autre groupe de travail, celui-ci s'inscrit dans la déclinaison des éléments publiés à l'issue de l'étape précédente des travaux du CODIRPA et souligne que les dispositifs existants, notamment ORSEC, n'ont pas vocation à décliner l'ensemble des éléments de la doctrine post-accidentelle.

M. GAUDOUEN souhaiterait faire deux observations pour consolider le propos précédent. La première pour rappeler que les outils réglementaires ne couvrent pas toutes les communes (les PCS ne sont obligatoires que pour les communes à risques) et que les PPI ne couvrent que les communes proches des installations et ne portent que sur la phase d'urgence. La deuxième pour souligner que le volet santé n'est pas le seul sujet à traiter et que d'autres questions sont à examiner. Il comprend toutefois que des priorités doivent être définies.

M. PIRARD indique que le retour d'expérience de l'exercice de Cattenom pourrait être exploité dans l'objectif d'élaborer des éléments de langage sur le volet santé. Dans ce cadre, il pourrait être intéressant de se rapprocher du médecin de l'ARS qui a animé le pôle santé du CAI.

M. AUTRET revient sur la discussion relatives aux PCS et aux rayons des PPI car dans le cas du scénario présenté précédemment, la zone potentiellement concernée par les dépôts dépasse largement l'emprise géographique des PPI tels qu'actuellement définis. Par ailleurs, il s'interroge sur l'obligation d'intégrer les éléments des PPI dans les PCS.

M. GODET précise que le volet santé a été identifié comme prioritaire dans le cadre de précédents échanges au sein du groupe mais confirme que d'autres aspects sont à aborder. La seconde question, plus délicate, concerne l'implication des parties prenantes au stade de la préparation. A cet égard, on peut considérer que le CODIRPA, même si des progrès peuvent être faits, a ouvert ses discussions aux acteurs de la société ; mais la question qui se pose ici est de savoir comment associer ces parties prenantes au processus de déclinaison. Dans son avis, le Collège de l'ASN a mis ce sujet en avant mais, à ce jour, on ne dispose que de peu d'éléments de visibilité de la part des ministères qui ont en charge cette déclinaison.

Mme VILLERS souligne le fait que l'écart se creuse entre les réflexions du CODIRPA et la réalité de terrain, notamment avec les populations qui ne sont pas ou peu sensibilisées. Dans ce cadre, elle insiste sur l'importance des relais d'information mais souligne la difficulté du monde associatif pour se mobiliser sur le sujet.

M. ROLLINGER revient sur le fait que le groupe de travail a effectivement partagé des expériences menées dans les territoires (déclinaison du guide SPU, OPAL) dont le bilan montre qu'il n'est pas forcément évident de mobiliser des acteurs territoriaux sur les questions liées au post-accidentel. Une autre piste qui avait été évoquée lors de la mise en place du groupe de travail portait sur le développement d'outils pour accompagner des initiatives locales et il indique que cette piste pourrait contribuer à réduire l'écart avec le niveau local, évoqué précédemment.

M. CHEVET précise que ce sujet est un sujet qui pourra être évoqué lors de la prochaine conférence des CLI car une table ronde sur l'approche territoriale de la gestion des conséquences d'un accident nucléaire est prévue au programme.

#### ▪ Réseau de « veille Fukushima »

Mme GALLAY rappelle les objectifs du réseau et le travail engagé à ce jour pour tenir les membres du CODIRPA informés sur la situation au Japon. Ce travail repose notamment sur la collecte et l'échange d'informations entre les différents membres du réseau.

M. PIRARD indique que, sur le retour d'expérience de l'accident de Fukushima, le volet sanitaire a été insuffisamment travaillé et que le CODIRPA pourrait sans doute renforcer ce volet en impliquant les acteurs qui contribuent aux travaux de l'UNSCEAR ou de l'OMS dans ce réseau.

M. LOCHARD insiste sur l'importance des réflexions menées au niveau international mais également sur tout le travail mené au niveau local qui reste très peu connu alors que c'est lui qui, en grande partie, permet aux populations sur place de mieux appréhender la situation.

Mme TIRMARCHE, en complément des propos de M. LOCHARD, confirme qu'il y a effectivement un manque de visibilité sur les actions menées sur le terrain ; elle informe les membres du CODIRPA que l'UNSCEAR a décalé la publication de son rapport sur les conséquences de Fukushima pour pouvoir inclure cette dimension locale. La difficulté rencontrée lors de ces différents travaux concerne, de son point de vue, le manque de participation et de collaboration des acteurs japonais qui, s'il était compréhensible dans les premiers temps suivant l'accident, l'est moins aujourd'hui.

Mme GALLAY rappelle les objectifs du réseau qui portent plutôt sur la synthèse et la diffusion d'informations et qu'il est moins évident d'engager des travaux de recherche dans ce cadre notamment sur le volet épidémiologique.

En conclusion, M. GODET propose de découpler les réflexions sur des travaux de recherche du travail et des missions qui ont été confiées au réseau de veille.

### **5. Retour d'expérience de l'exercice post-accidentel de Cattenom**

M. PETITFRERE rappelle que le projet de cet exercice a été présenté lors de la réunion précédente du CODIRPA. Il s'agit aujourd'hui de donner l'occasion aux membres du CODIRPA qui se sont impliqués de présenter les principaux éléments de retour d'expérience sur les différents aspects de la doctrine post-accidentelle qui ont pu être mis en application lors de cet exercice.

#### **▪ SIRACEDPC Moselle**

M. GAUDOUEN présente le retour d'expérience vu par l'échelon départemental. Il souligne le caractère particulier de cet exercice qui s'est déroulé sur quatre jours et le fait que pour la première fois, l'exercice a été porté par l'échelon zonal.

#### **▪ IRSN**

M. CHAMPION présente les enseignements tirés par l'IRSN qui concernent notamment la mise en œuvre des moyens de mesures de la contamination des personnes et de l'environnement. Il présente également des éléments sur la mise en œuvre des éléments de doctrine en termes d'expertise technique.

#### **▪ ASN**

M. PETITFRERE présente le retour d'expérience de l'ASN qui porte notamment sur la mise en œuvre des éléments de doctrine du CODIRPA et l'organisation de crise.

#### **▪ InVS**

M. PIRARD intervient en complément de la présentation de M. GAUDOUEN sur le gréement du centre d'accueil et d'information et les aspects liés au recensement des personnes.

#### **▪ DGAL**

M. BROUQUE, pour la DGAL, se focalise sur les points qui ressortent de la mise en œuvre des contrôles radiologique sur deux exploitations agricoles.

#### **▪ ANCCLI**

MM. BOUTIN et AUTRET présentent leur retour d'expérience de cet exercice auquel ils ont pu participer en tant qu'observateurs de l'ANCCLI.

### **Discussions**

M. CHARRE souhaiterait que soit précisée la manière dont la CLI et les élus ont été impliqués dans l'exercice. M. GAUDOUEN indique que la CLI de Cattenom a été informée dès le mois de mai 2012 lorsque le projet d'exercice a été lancé ce qui a notamment conduit à la rédaction d'un article dans la lettre de la CLI. Pour l'exercice de juin 2013, les élus ont été invités à la réunion de présentation de l'exercice et une présentation a également été faite aux membres de la CLI.

M. GAUDOUEN rappelle que l'objectif de l'exercice était avant tout de tester la coopération transfrontalière ; le deuxième objectif portait sur la déclinaison territoriale de la doctrine CODIRPA. Il partage par ailleurs le constat de l'ANCCLI que la population aurait pu être d'avantage impliquée. Concernant la participation des acteurs locaux, plutôt que de créer une autre cellule qui risque de rendre la prise de décision difficile, il suggère de les intégrer dans le comité de réflexion mis en place pour la gestion de la phase post-accidentelle (CGPA) comme cela a pu être fait pour les observateurs de l'ANCCLI.

M. GODET indique que l'exercice a été extrêmement important pour tester la mise en œuvre pratique de la doctrine post-accidentelle et relève que des points de doctrine pourraient mériter des ajustements. Il indique qu'il serait important de se pencher rapidement sur ces points, par exemple dans le cadre du premier groupe de travail du CODIRPA.

M. GAUDOUEN met en avant l'intérêt des exercices de crise nationaux tels qu'ils existent aujourd'hui mais dont le cadre est très contraint et il souhaiterait insister sur les exercices thématiques que peut organiser le niveau local et qui permettent d'aller plus loin sur certains sujets comme le post-accident.

M. CHEVET remercie tous les membres du CODIRPA qui se sont impliqués dans l'exercice et la préfecture de la Moselle pour l'avoir organisé et piloté. Il s'interroge en conclusion, sur l'opportunité d'élaborer un document qui rassemblerait les éléments de retour d'expérience et de mener ce type d'exercice dans d'autres territoires.

## ***6. Suivi de l'accident de Fukushima : point sur l'impact des rejets sur le milieu marin***

Dans le prolongement de la précédente réunion où un point avait été fait sur le suivi de la situation autour de Fukushima, M CHEVET indique qu'il est apparu intéressant, compte tenu de l'actualité récente, d'inscrire un point à l'ordre du jour sur la contamination du milieu marin.

### **▪ Situation sur le site de Fukushima-Daiichi**

M. WATTELLE (IRSN) fait le point sur l'état des installations du site de Fukushima en insistant notamment sur les aspects liés à la gestion des eaux contaminées.

### **▪ Impact des rejets sur le milieu marin**

M. FIEVET indique que l'IRSN a mis en place dès le début de l'accident de Fukushima une cellule mer afin de suivre l'évolution de la situation et récolter les données disponibles sur l'impact de l'accident de Fukushima sur le milieu marin. Il présente les résultats des données de mesures collectés par l'IRSN.

## **Discussion**

M. AUTRET précise que la corrélation par modélisation entre le césium et le strontium ne se vérifie pas dans la réalité comme a pu le montrer le retour d'expérience des analyses réalisées en Biélorussie. Il souhaiterait par ailleurs qu'un point soit fait sur la situation radiologique de la baie de Tokyo. Enfin, il s'interroge sur la crédibilité des résultats de mesures qui sont communiqués par les autorités japonaises compte tenu des remises en cause récentes notamment des résultats de la surveillance réalisée par Tepco.

M. FIEVET indique que les résultats relatifs au strontium sont des données obtenues par des mesures.

M. CROUAIL demande si des mesures ont été effectuées sur les crustacés car les analyses menées dans le cadre du GRNC avaient mis en avant la forte capacité des crustacés à concentrer la radioactivité. M. FIEVET indique que, effectivement, il n'y a pas eu de publication sur des mesures sur des crustacés. Il



confirme que la pêche est toujours interdite aux abords du site et que cette interdiction s'étend à l'ensemble de la préfecture de Fukushima.

M. CHEVET remercie l'IRSN pour le travail de suivi et de collecte réalisé et indique qu'il est important que le CODIRPA continue à suivre la situation au Japon pour en tirer un maximum de retour d'expérience afin d'alimenter ses réflexions.

#### **7. Conclusion et prochaine réunion**

La prochaine réunion du CODIRPA aura lieu :

**16 avril 2014  
de 9h30 à 17h00**